

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 26 (1989)  
**Heft:** 947

**Artikel:** Concurrence et cohérence  
**Autor:** Delley, Jean-Daniel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1010987>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 30.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Concurrence et cohérence

(ja) La Commission fédérale des cartels a donc passé au crible l'activité des électriciens et des gaziers (DP 945). Dans ses conclusions elle note que les énergies de réseau — gaz, électricité et chauffage à distance — bénéficient de conditions qui faussent la concurrence avec les autres énergies disponibles sur le marché de la production de chaleur, en clair avec le mazout.

Les observations faites par la commission ne sont pas contestables; le choc pétrolier de 1973 a avivé la lutte entre les différents agents énergétiques et les distributeurs de gaz et d'électricité ont profité de ce contexte pour accroître leurs parts de marché, répondant ainsi à l'exigence de diversification prônée par la conception globale de l'énergie. Les électriciens notamment ont pu fournir des kilowattheures d'origine nucléaire à un prix inférieur au coût de production grâce à l'électricité hydraulique meilleur

marché; les tarifs différenciés en fonction de l'usage ont conduit à subventionner le chauffage par la cuisson; les services industriels finaient parfois un secteur déficitaire avec les bénéfices d'un secteur profitable.

## Tenir compte des coûts sociaux

Mais on reste perplexe face à la dénonciation du trop bas niveau des tarifs de l'électricité quand on sait que le surveillant des prix a freiné à plusieurs reprises les projets de hausse présentés par les distributeurs. La main gauche — la commission des cartels — semble ignorer ce que fait la main droite — Monsieur Prix.

Si l'existence d'un marché transparent, donc concurrentiel, ne peut que profiter aux consommateurs, la réflexion sur les agents énergétiques ne doit pas s'arrêter

là. Dans ce domaine, nous le savons maintenant, l'objectif n'est pas d'obtenir le plus possible au moindre coût. Les agents énergétiques pèsent d'un poids considérable sur l'environnement et l'analyse du marché de l'énergie sous l'angle de la seule concurrence ignore délibérément la stratégie de lutte contre la pollution de l'air adoptée par le Conseil fédéral. Dans cette perspective il paraît dérisoire de montrer du doigt les gaziers et les électriciens et de pleurer sur le sort des pétroliers. Car si l'on imputait au pétrole l'ensemble des coûts sociaux induits par son utilisation, il est évident que son prix devrait augmenter sensiblement.

Dans le domaine énergétique, les approches partielles — protection des consommateurs, concurrence — ne sont plus de mise. La situation actuelle — réchauffement de la planète, pollution atmosphérique, épuisement des réserves naturelles — exige des analyses plus globales qui prennent en compte l'ensemble des coûts de l'énergie. ■

# L'inflation de lendemain de krach

(ag) La hausse des prix est à nouveau préoccupation gouvernementale et objet de commentaires autorisés.

Rien de brûlant. On s'inquiète, mais le thermomètre est à 37,2° (le matin). Ainsi lorsque le professeur Jacques L'Huillier, dans une étude intéressante consacrée à l'excès de création monétaire (*Journal de Genève*, 7 avril), recense les signes d'inflation, il écrit: «Le taux de hausse de l'indice des prix à la consommation est passé de 1,4% en 1987 à 1,9% en 1988.» Celui qui se souvient des années 64-67 ou 73-74, quand l'indice révélait des 6% de hausse, et qui n'a pas oublié les affirmations des économistes jugeant qu'une croissance soutenue était saine avec un taux d'inflation limité à 2%, se dit qu'il n'y a pas prétexte à perdre son sang-froid. Pourtant le pre-

mier trimestre 89 confirme l'accélération.

## Les causes générales

La montée des prix est analysée avec concordance.

— Abondante création de liquidités par les banques centrales après le krach boursier. La majorité des économistes avait annoncé un effet déflationniste accentué après l'effondrement de la bourse. En créant beaucoup de monnaie les banques ont déjoué leurs pronostics sombres. Les économistes retrouvent un peu de leur crédibilité en constatant les effets inflationnistes de la masse monétaire ainsi accrue.

— Hausse du pétrole. La chute considérable des cours du pétrole compensait et

dissimulait les hausses des autres postes; elle modérait l'indice. C'est désormais terminé. Sans le pétrole, l'indice des prix aurait augmenté de 2,2% en 1988.

— Hausse du dollar. Elle renforce notamment le coût du baril de pétrole.

## Les causes indigènes

— L'alimentation monétaire a été renforcée encore par des circonstances techniques (contrôle des liquidités par la Banque nationale sur une moyenne mensuelle et non à la fin de chaque mois, et règlements interbancaires facilités).

— Le franc suisse a accusé une faiblesse particulière qui a accentué l'inflation importée.

## Absence de réaction

Les causes générales et particulières sont assez fortes pour que l'effet soit durable.

Jusqu'ici les milieux économiques ont faiblement réagi, n'ayant pas, encore, remis en cause la politique salariale, qui a connu une croissance réelle correcte en 1988 et 1989.